



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
9 avril 2002
Français
Original: anglais et français

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États parties
en application de l'article 18 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Cinquième rapport périodique des États parties

Canada*

* Pour le rapport initial présenté par le Gouvernement canadien, voir CEDAW/C/5/Add.16, examiné par le Comité à sa quatrième session. Pour le deuxième rapport périodique présenté par le Gouvernement canadien, voir CEDAW/C/13/Add.11, examiné par le Comité à sa neuvième session. Pour le troisième rapport périodique présenté par le Gouvernement canadien, voir CEDAW/C/CAN/3, examiné par le Comité à sa seizième session. Pour le quatrième rapport périodique présenté par le Gouvernement canadien, voir CEDAW/C/CAN/4, examiné par le Comité à sa seizième session. Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Table des matières*

Liste d acronymes.....	ii
Introduction.....	1
Première partie Aperçu	3
Deuxième partie Mesures adoptées par le Gouvernement du Canada.....	15
Troisième partie Mesures adoptées par les gouvernements des provinces**	97
Terre-Neuve.....	98
Île-du-Prince-Édouard	105
Nouvelle-Écosse	108
Nouveau-Brunswick.....	134
Québec	145
Ontario.....	193
Manitoba	208
Saskatchewan	219
Alberta	227
Colombie-Britannique.....	242
Quatrième partie Mesures adoptées par les gouvernements des territoires**	259
Territoires du Nord-Ouest.....	260
Yukon	265

* Une liste des annexes et autres pièces jointes est conservée dans les archives de la Division de la promotion de la femme, où elle peut être consultée.

** Ordre géographique, d'est en ouest.

Liste d acronymes

AAC	Agriculture et Agro-alimentaire Canada
AAC	Allocation aux conjoints
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADR	Administration de développement régional
ADS	Analyse différenciée selon les sexes (Québec)
AEPH	Aide à l'employabilité des personnes handicapées
APEC	Organisation de coopération Asie-Pacifique
BTA	Bureau des technologies d'apprentissage
CALACS	Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Québec)
CAP	Cours et affectations de perfectionnement
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CDH	Commission des droits de l'homme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CES	Chèque emploi service (Québec)
CFC	Condition féminine Canada
CLSC	Centre local des services communautaires
CSST	Commission sur la santé et la sécurité au travail
DAWN	Réseau d'action des femmes handicapées
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
FEDNOR	Initiative fédérale de développement économique dans le nord de l'Ontario
FEPA	Fondation d'éducation des provinces atlantiques (Nouvelle-Écosse)
FRP	Fonds de recherche en matière de politiques
GAATW	Global Alliance Against Trafficking in Women
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HCNUR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IMYM	Interdisciplinary Middle Years Multimedia Project (Manitoba)
INCA	Institut national canadien pour les aveugles
IVG	Interruption volontaire de grossesse
JET	Jeunesse étudiante au travail (Nouveau-Brunswick)
LCDP	Loi canadienne sur les droits de la personne
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MAM	Ministère des Affaires municipales (Québec)
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance (Québec)
MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (Québec)
MSSC	Ministère des Services sociaux et communautaires (Ontario)
MTS	Maladies transmises sexuellement
MWE	Ministry of Women's Equality (Colombie-Britannique)
NAS	Numéro d'assurance sociale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique

OEA	Organisation des États américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONF	Office national du film
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PIMS	Programme des initiatives de mesures spéciales
PISJ	Programme international de stages pour les jeunes
PME	Petites et moyennes entreprises
PNE	Prestation nationale pour enfants
PRPPH	Programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées
RCP	Reproductive Care Program (Nouvelle-Écosse)
RPC	Régime de pensions du Canada
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome (Québec)
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SFR	Seuil de faible revenu
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquis
SMA	Sous-ministre adjoint
SNA	Secrétariat national à l'alphabétisation
SNEFC	Service national des enquêtes des Forces canadiennes
SOC	Soutien aux organismes communautaires (Québec)
SPEIJ	Service public d'éducation et d'information juridique (Nouveau-Brunswick)
SRF	Supplément au revenu familial
SRG	Supplément de revenu garanti
SV	Sécurité de la vieillesse
TAPE	Test d'aptitudes physiques essentielles
TCSPS	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux
TPS	Taxe sur les produits et services
TVH	Taxe de vente harmonisée
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

1. Le Canada a ratifié la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (la Convention) le 10 décembre 1981; il a soumis son rapport initial en juin 1983, lequel a été suivi d'un deuxième rapport en janvier 1988, d'un troisième en septembre 1992 et d'un quatrième en septembre 1995. Le présent document est donc le cinquième rapport présenté par le Canada en vertu de la Convention. La principale période couverte va du 31 mars 1994 au 31 mars 1998, mais on y fait à l'occasion allusion à des faits nouveaux particulièrement intéressants qui se sont produits depuis.
2. Le Canada est une fédération composée de 10 provinces (l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, et Terre-Neuve et le Labrador) et de trois territoires (les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut, ce dernier ayant été créé le 1^{er} avril 1999). Si la ratification de traités internationaux est la prérogative du gouvernement du Canada, leur application exige la participation active des gouvernements responsables des questions qui y sont mentionnées. En vertu de la répartition constitutionnelle des pouvoirs au Canada, la responsabilité de certains secteurs de la condition féminine incombe conjointement au gouvernement fédéral et à ceux des provinces et des territoires. Dans d'autres cas, par exemple la prestation des services sociaux, la responsabilité échoit uniquement à la province ou au territoire. Certains secteurs sont strictement de responsabilité fédérale, par exemple le droit pénal. Par conséquent, des mesures visant à promouvoir l'égalité des femmes exigent un engagement de la part de tous les ordres de gouvernement et l'établissement de partenariats entre eux.
3. L'information au sujet de la structure politique et juridique du Canada est présentée dans le *Document de base formant partie intégrante des rapports des États parties : Canada*, présenté par le Canada aux Nations Unies en 1997. Ce document fait partie des rapports périodiques que le Canada remet aux Nations Unies en vertu des traités internationaux sur les droits de la personne.
4. On peut trouver d'autres informations au sujet de la condition féminine au Canada dans la *Réponse du Canada au questionnaire des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing*.
5. Ce cinquième rapport périodique comporte quatre parties. La première contient un aperçu préliminaire de la situation de la femme au Canada. La deuxième traite des mesures adoptées par le gouvernement fédéral en rapport avec la Convention. La troisième partie porte sur les mesures adoptées par les gouvernements provinciaux, dans des sections rédigées par ces divers gouvernements. La quatrième partie traite des mesures adoptées par les gouvernements

territoriaux, dans des sections préparées par ces gouvernements. Les lignes directrices émises par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont été suivies dans la mesure du possible. Il a également été tenu compte des recommandations adoptées par le Comité, de même que du paragraphe 323 de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui invitent les États membres à inclure dans leurs rapports à l'intention du Comité des informations sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer le Programme d'action.